



Delai renouvellement du bail commercial

Par **NathalieB30**, le **06/09/2020** à **11:24**

Bonjour

en décembre 2020, mon contrat de bail commercial (Pharmacie) arrivera à échéance de 12 ans.

Si je souhaite effectuer une demande de renouvellement pour éviter le déplaçonnement du loyer, suis-je encore dans les temps (moins de 6 mois avant la fin du bail) ?

Que dois-je faire pour éviter le déplaçonnement ou la tacite prorogation qui pourrait nuire à la vente de la pharmacie car plus titulaire d'un droit au bail ?

Par avance merci pour votre aide précieuse.

Nathalie B.

Par **NathalieB30**, le **06/09/2020** à **14:45**

Bonjour Yukiko

C'est très clair merci beaucoup !

Je n'avais pas compris que j'étais déjà en période de tacite prorogation et donc que je pouvais à tout moment envoyer une demande de renouvellement.

J'ai donc tout intérêt à le faire avant les 12 ans qui arrivent en décembre si j'ai bien compris.

Merci encore !